

# Compte rendu sommaire Réunion du Bureau Communautaire du 10 juin 2024 au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le DIX du mois de JUIN à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 juin 2024.

<u>Présents</u>: Madame LAMARQUE et Messieurs BOLTZ, CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Absente: Mme VANNI

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY et Mmes LIEBGOTT et SALIOU.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

### DB 2024-50- Comité Local pour le Logement Autonome de Jeunes (C.L.L.A.J.) - Convention de mise en œuvre de permanences délocalisées - Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention 2024-2026 avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.) 1 rue du Coëtlosquet à Metz, pour l'accompagnement des jeunes en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement,
- Et ATTRIBUE au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.) une participation financière annuelle d'un montant de 6 000 € pendant toute la durée de cette convention.

### <u>DB 2024-51- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 500 €.

#### DB 2024-52- Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions (ancien dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique, pour un montant total de 4 700 €.

#### DB 2024-53- Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions (nouveau dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique, pour un montant total de 3 000 €.

#### DB 2024-54- Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions (ancien dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 DÉCIDE d'attribuer une subvention à un particulier, dans le cadre de l'opération du Ravalement de Façade, pour un montant total de 3 000 €.

#### DB 2024-55- Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions (nouveau dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 DÉCIDE d'attribuer une subvention à un particulier, dans le cadre de l'opération du Ravalement de Façade, pour un montant total de 3 000 €.

## <u>DB 2024-56- Responsabilité Elargie des Producteurs- Déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment - Signature du contrat avec les éco-organismes agréés pour la prise en charge de ces déchets</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un contrat avec les éco-organismes agréés, « Ecomaison », « Ecominero »,
   « Valobat » et « Valdelia », pour la prise en charge des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets,
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat.

#### DB 2024-57 Lavage et maintenance des conteneurs enterrés - Marché - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le marché d'accord-cadre à la société SARL NAPOLI ZAC Belle Fontaine 57185 Clouange, pour la maintenance et le lavage des conteneurs enterrés de la CCPOM, pour un montant de 90 000 € HT maximum,
- Et AUTORISE le Président à signer le marché.

### <u>DB 2024-58 - Programme « Territoire d'Industrie Nord Lorraine » - Recrutement d'un chef de projet – Participation au financement du poste</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer la convention relative au financement du poste de chef de projet du programme « Territoire d'Industrie Nord Lorraine »,
- AUTORISE le Président à signer la convention,

- Et FIXE le montant de la participation financière annuelle de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour le financement de ce poste à 1 967,53 €.

### <u>DB 2024-59 - Mission d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié sur le territoire de la Communauté</u> de Communes du Pays Orne Moselle - Attribution du marché - Rectification d'une erreur matérielle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'erreur matérielle figurant sur la décision du Bureau communautaire n° DB2023-65 en date du 11 juillet 2023,
- DÉCIDE de corriger le montant du marché attribué à l'entreprise TECURBIS, comme suit :
   51 225,00 € HT, soit 61 470,00 € TTC (tranche ferme et optionnelle);
- Et DÉCIDE de corriger l'adresse de l'attributaire comme suit : 80 rue Taitbout 75 009 PARIS.

### <u>DB 2024-60 - Déploiement d'aires de covoiturage - Conventionnement avec la Société « MGR FR ROMBAS – SAS » (NORMA)</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec MGR FR ROMBAS SAS (NORMA SARL) dont le siège social est situé 1 Terrasse Porte des Vosges 57400 SARREBOURG, afin d'aménager une aire de covoiturage sur le parking de son magasin de ROMBAS.

### DB 2024-61 Fonds vert local en faveur de la transition écologique et énergétique - Règlement d'intervention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- DÉCIDE de fixer à 150 000 € l'enveloppe attribuée à chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de la transition écologique et énergétique,
- Et DÉCIDE de reporter au prochain Bureau Communautaire l'adoption du règlement d'intervention dans le cadre de fonds vert local.

### DB 2024-62 Fonds vert local en faveur de la transition écologique et énergétique - Attribution de fonds de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Messieurs ROVIERO, SCHWEIZER et MATELIC n'ont pas participé au vote concernant leur commune,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 150 000 € HT, à la ville de Moyeuvre-Grande, pour son projet de rénovation de l'éclairage public, dans le cadre du Fonds Vert Local,
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 22 573,36 € HT, à la commune de Moyeuvre-Petite, pour son projet de rénovation de l'éclairage public, dans le cadre du Fonds Vert Local,

- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 4 158 € HT, à la ville de Rosselange, pour son projet de rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes du Fort Chabrol, dans le cadre du Fonds Vert Local,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

#### DB 2024-63 Contrats d'assurance « Dommages aux biens » et « Flotte automobile »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer des avenants aux marchés d'assurance « Dommage aux biens » et « Flotte automobile » avec la société GROUPAMA, pour le paiement d'un solde de 347,77 € (Assurance « Dommages aux biens ») et le remboursement d'un montant de 47,69 € (assurance « Flotte automobile »),
- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

#### DB 2024-49 Association « CCPOM Convivialité » - Attribution de la subvention annuelle 2024

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 6 200 € à l'association « CCPOM Convivialité » pour l'année 2024,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

\*\*\*\*

C.C.P.O.M

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19H45.

Lionel FOURNIER

Le Présiden